

UNIVERSITE PARIS SCIENCES ET LETTRES

DECISION DE DELEGATION AU DIRECTEUR DE CABINET

N°03/2020

Le Président,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris Sciences et Lettres.

Décide :

Article 1 :

Le Président, M. Alain FUCHS, donne délégation de signature à M. Jean-Brice ROLLAND, Directeur de cabinet, à l'effet de signer les actes suivants relevant de son domaine de compétence (en matière financière : centres 1A01 et 1A03) :

- L'ensemble des actes relatifs à l'engagement de la dépense dans la limite de 10.000 € hors taxes par opération pour les dépenses concernant les centres financiers 1A01 (Présidence et vie institutionnelle) et 1A03 (Communication), dont les visas des demandes de paiement et des états liquidatifs (frais de missions, gratifications...) ;
- Les ordres de mission, à l'exception de ceux pour lesquels il est lui-même missionné ;
- La certification du service fait ;
- L'ensemble des courriers et attestations à caractère reconnaissant et sans impact financier.

Article 2 :

La présente délégation ne peut être subdéléguée.

Article 3 :

La présente délégation prend effet à compter de sa signature par l'autorité délégante et le délégataire. Elle prendra fin, au plus tard, au terme des fonctions d'un des deux.

Fait à Paris, le 13 mars 2020,

Signature du Président

Alain FUCHS

Signature du délégataire

Jean-Brice ROLLAND

Voies et délais de recours :

La présente délégation peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.